
L'UNION MÉDICALE DU CANADA

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DES

Drs A. LAMARCHE et H. E. DESROSIERS.

MONTREAL, NOVEMBRE 1885.

Pour tout ce qui concerne l'Administration ou la Rédaction, s'adresser, **par lettre**, à l'*Union Médicale du Canada*, Tirot 2040, Bureau de Poste, Montréal, ou **verbalement**, soit au Dr A. Lamarche, No 276, rue Guy, soit au Dr H. E. Desrosiers, No 70, rue St. Denis, à Montréal.

L'abonnement à l'*Union Médicale* est de **\$3.00 par année**, payable d'avance. Ce montant peut être remis par lettre enregistrée ou par mandat-poste payable au Dr A. Lamarche.

MM. les abonnés sont priés de donner à l'administration avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans l'envoi ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

L'*Union Médicale du Canada* étant le seul journal de médecine publié en langue française sur le continent américain est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie et autres personnes faisant affaires avec les membres de la profession.

MM. AMÉDÉE PRINCE & CIE., négociants-commissionnaires, 36, Rue Lafayette à Paris, France, sont les fermiers exclusifs de l'*Union Médicale* pour les annonces de maisons et de produits français et anglais.

Pour les annonces de produits canadiens ou des Etats-Unis, s'adresser à l'administration.

Les manuscrits acceptés restent la propriété du journal.

Il est entendu que l'*Union Médicale* ne se rend pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Tout ouvrage dont il sera déposé deux exemplaires à la Rédaction sera annoncé et analysé s'il y a lieu.

Le seul agent-collecteur autorisé pour la ville de Montréal et la banlieue est M. N. LÉGARÉ.

L'*Union Médicale* ne donne accès dans ses colonnes d'annonces qu'aux maisons et produits qu'elle croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

Traitement de la variole.

Un préjugé assurément regrettable a cours actuellement dans le public au sujet de l'épidémie variolique, et, si nos informations sont exactes, nous avons lieu de croire que la profession médicale en général ne cherche peut-être pas assez à combattre ce préjugé. Nous voulons parler du traitement de la variole, traitement que beaucoup de gens estiment inutile et pour lequel ils ne se mettent pas en frais de demander les secours de l'art. Il ne se passe pas de jour, en effet, que nous n'entendions dire, même par des personnes qui devraient être bien autrement informées : " Il n'y a rien à faire contre la *picotte*. Il faut que ça fasse son temps (*sic*), et si l'on doit en mourir, la science n'y peut rien faire." Aussi sommes-nous bien rarement requis de donner nos soins aux variolés, du moins est-ce le cas dans la pratique civile. On parlera bien des mesures prophylactiques à prendre pour empêcher la maladie de s'étendre aux autres membres de la famille ; on songera à la désinfection et à l'isolement des malades, mais le traitement proprement dit de la variole est la plupart du temps mis de côté comme un hors-d'œuvre. On comprend que cela ne devrait pas être, et que la profession médicale devrait faire tout en son pouvoir pour combattre les préjugés qui ont cours à ce sujet dans le public.